

Allocation parent isolé et mère étrangère d'enfant français

Par gentilblack, le 29/03/2012 à 14:33

Bonjour,

Je suis mère d'enfant français d'une petite fille de presque 2 ans. Je n'avais pas fait de demande de API (RSA) faute de régulisarisation de ma situation administrative car j'étais en effet sans papiers. Une fois régularisée, j'ai deposé mon dossier pour la demande de RSA. J'ai obtenu un premier versemenr du mois de février 2012.

Pourtant, lorsque je m'étais rendu dans les differents services de la CAF/Pole emploi, les conseillers rencontrés m'ont bien précisé que j'aurai droit à un rappel à partir de la date d'obtention de mon titre de sejour. Ces propos mont été réitérés par des télécoseillers. Or j'ai obtenu mon titre de sejour depuis le 1er janvier 2011 et je dvrais logiquement avoir le rappel de l'API depuis jenvier 2011. J'ai contacté d'ailleurs certaines dn mon cas qui m'ont confirmé avoir perçu ce rappel. Surtout depuis le 1er janvier 2011, je n'ai vecu d'aucune ressource que d'emprunts officieux. A savoir que le rappel de la PAJE m'a bel et bien été faite.

Ma question est de savoir quel article faut il faire valoir et quel organe faut il saisir pour bénéficier de ce rappel d'allocations?